



44^{èmes} Journées de l'Association d'Économie Sociale

**Université de Reims Champagne -Ardenne
Campus de Châlons-en-Champagne**

Jeudi 11 et vendredi 12 septembre 2025

APPEL A COMMUNICATIONS

Économie sociale, vieillesse et vieillissements

Selon les dernières projections de l'INSEE, le nombre d'habitants en France en 2070 sera proche de celui observé en 2021, autour de 68 millions. Mais la répartition par âge des habitants diffèrera sensiblement, avec une très nette augmentation des personnes âgées de 75 ans et plus (+ 5,7 millions) et une diminution de même ampleur des personnes âgées de moins de 60 ans, de l'ordre de 5 millions d'habitants (Algava et Blanpain, 2021)¹. Ces données en projection sont caractéristiques des dynamiques du vieillissement démographique français, qui s'opère aussi bien par la base de la pyramide des âges - moins d'enfants et de jeunes - que par son sommet à travers l'augmentation du nombre de personnes âgées.

¹ E. Algava et N. Blanpain (2021), « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *INSEE Première*, n° 1881, 4 pages, Novembre.

En matière de politiques sociales, ces dynamiques démographiques posent un double défi à la puissance publique :

D'un côté, il s'agit de garantir la soutenabilité du système de protection sociale existant, construit et consolidé dans un contexte démographique plus favorable. Le vieillissement de la population entraîne en effet une très nette hausse des ratios de dépendance économique, c'est-à-dire un rapport de moins en moins favorable entre les bénéficiaires du système de protection sociale – essentiellement les jeunes et les personnes âgées – et les contributeurs et contributrices. Le problème public posé par le vieillissement de la population s'apprécie ici essentiellement dans sa dimension financière, le vieillissement étant perçu comme une menace pour les comptes publics et la viabilité du système de protection sociale. C'est ainsi que les très nombreuses réformes des retraites mises en œuvre depuis le début des années 1990 ont en commun de reposer sur le registre argumentatif de la soutenabilité du système. L'allongement continu de la durée de cotisation à partir de 1993, l'augmentation de l'âge de départ en retraite en 2010 puis en 2023 ou encore la baisse organisée des taux de remplacement amorcée dès la fin des années 1980, sont autant de mesures justifiées par le législateur en raison du vieillissement démographique et de ses effets délétères sur le financement des retraites publiques par répartition. Il en va de même pour une partie des politiques de santé, notamment de celles explicitement orientées vers la baisse des dépenses et/ou l'augmentation des ressources. Il s'agit ici de faire face à la hausse continue des dépenses de santé dues à l'accroissement des maladies chroniques et des polypathologies associées à la population vieillissante. On peut également citer les politiques d'emploi mises en œuvre à partir du milieu des années 2000, avec pour objectif « d'activer » les inactifs, parmi lesquels figurent entre autres des seniors de plus en plus nombreux.

De l'autre côté, il s'agit pour la puissance publique d'accompagner la population vieillissante dans les différentes difficultés qu'elle rencontre avec l'âge. Cet accompagnement s'est récemment déployé à travers la mise en œuvre de la *Loi d'adaptation de la société au vieillissement* de 2015. Cette dernière est structurée autour de trois principaux axes : l'anticipation et la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation de la société au vieillissement, l'accompagnement de la perte d'autonomie. Il s'agit ainsi de se positionner à tous les stades de l'avancée en âge, à la fois pour prévenir les difficultés liées à la vieillesse et accompagner les personnes âgées lorsque ces difficultés apparaissent. Cette ambition élargie des politiques publiques se heurte toutefois à des situations de vieillissement très hétérogènes. Comme le soulignent Pestiau et Ponthière (2018)², il existe un continuum de situations entre le « *vieillissement heureux* » (« où les années de vie additionnelles constituent de véritables cadeaux », p. 8) et le « *vieillissement douloureux* » (« dans des situations matérielles ou des états de santé très précaires », p. 8), pour les personnes ayant l'opportunité de vivre vieux. Cette opportunité comme le continuum de situations peut être le résultat du parcours individuel. Il traduit des inégalités vécues aux âges plus jeunes, notamment selon le genre, le revenu et les conditions de travail, qui se maintiennent voire se renforcent aux âges élevés. Le concept de « *vieillesse inégale* », initialement proposé par Attias-Donfut³ dès 1983 et récemment repris par Fontaine et Pennec (2020)⁴, permet d'appréhender l'hétérogénéité des situations au sein des

² P. Pestiau et G. Ponthière (2018), « Économie du vieillissement : Introduction », *Revue Française d'Économie*, vol. 33(2), pp. 3-14.

³ C. Attias-Donfut (1983), « La vieillesse inégale », *Communications*, n° 37, pp. 125-136.

⁴ R. Fontaine et S. Pennec (2020), « Les inégalités sociales dans la vieillesse », *Gérontologie et Société*, vol. 42, n° 162, pp. 19-36.

générations et des difficultés à construire une politique susceptible d'agir à tous les stades de l'avancée en âge.

Dans l'ouvrage *Économie du Vieillissement : Âge et Protection sociale* issu des 25^{èmes} journées de l'Association d'Economie Sociale, Marie-Eve Joël et Jérôme Wittwer dressaient le constat suivant : « *Le colloque de l'Association d'Economie Sociale de 2005 démontre que les économistes en France, à ce jour, retiennent principalement deux questions de la problématique du vieillissement : la question de l'emploi et celle des retraites.* » (p. 13). Vingt ans plus tard, force est de constater que les économistes n'ont pas épuisé le sujet de l'emploi et des retraites tant les travaux demeurent abondants dans ces domaines et les débats vifs au sein de la discipline. Il est également évident que les questions liées aux vieillesse et au vieillissement traitées par les économistes dépassent désormais largement celles de l'emploi et de la retraite. Les champs de la prévention de la perte d'autonomie, de la prise en charge de la dépendance ou encore des inégalités sociales ou du bien-être aux âges élevés sont désormais largement investigués au sein de la discipline.

Le 44^{ème} colloque de l'AÉS propose de dresser un nouvel état des lieux des travaux en économie sociale sur les thèmes du vieillissement et des vieillesse. Cet état des lieux sera centré autour de cinq axes principaux de communication :

Axe 1. L'approche par les parcours de vieillissement : diversité, individualisation, déterminants.

Axe 2. L'accompagnement des personnes âgées : place des aidantes et aidants et problématiques de genre, logement et maintien à domicile, structures d'hébergement spécialisées.

Axe 3. L'analyse des politiques publiques de la vieillesse et du vieillissement : justifications, problématisation, publics.

Axe 4. Les différents niveaux de l'action publique : centralisme, territoires, adaptation.

Axe 5. Mesurer les effets des « réformes » en matière de prise en charge de la vieillesse et du vieillissement : méthode, expérimentation, résultats.

Au-delà du thème de ces journées, des propositions non spécifiques au thème central, relevant des champs habituels de l'économie sociale, sont également attendues (santé, éducation, protection sociale, logement, économie du secteur non marchand, pauvreté et exclusion, inégalités, culture et marché du travail, ...).

Le colloque est ouvert aux différentes disciplines (économie, sociologie, science politique, démographie, droit, histoire, gestion, ...) et leur croisement.

Modalités de réponse à l'appel à communication

Les projets de communications doivent être présentés selon le plan type suivant (2 à 3 pages maximum) :

Première page : titre de la communication, nom(s) d'auteur(s) ; adresse(s) postale(s) et électronique(s) de ou des auteurs [en cas de co-auteurs, souligner le nom du correspondant], organisme d'appartenance du ou des auteurs.

La proposition de communication comprendra les points suivants :

- exposé bref de la problématique et de son enjeu ;
- pour les communications entrant dans le thème principal du colloque, numéro du thème et articulation avec la problématique proposée ;
- originalité de la communication en la situant dans la littérature existante ;
- nature de la communication : théorique, empirique ;
- démarche méthodologique : sources et outils ;
- bibliographie sélective (5 à 10 références).

Ces projets seront exclusivement soumis par voie électronique avant le Lundi 13 janvier 2025 à l'adresse du colloque : aes2025@univ-reims.fr

Calendrier

Lundi 13 janvier 2025 : date limite de réception des projets de communication

Mercredi 15 janvier 2025 : réponse du comité scientifique aux autrices et auteurs.

Publication des contributions

A l'issue des 44èmes journées de l'Association d'Economie Sociale, un numéro thématique spécial sera publié par la **Revue Retraite et Société** durant l'année 2026. Il regroupera une sélection d'articles originaux orientés sur la thématique centrale du présent appel à communications.

Les articles sélectionnés suivront le processus d'évaluation habituel de la revue.



Par ailleurs, sur le modèle des journées précédentes, les contributions retenues, qu'elles portent ou non sur le thème central, pourront faire l'objet d'une publication dans les Actes des 42e journées, à paraître aux Éditions Campus Ouvert.

Sont éligibles à cette publication les textes parvenus au plus tard le lundi 19 mai 2025 à l'adresse aes2025@univ-reims.fr et respectant les normes de présentation communiquées aux auteurs.

Les textes non retenus pour publication dans la revue Retraite et Société et dans les actes seront mis en ligne sur le site de l'association.

Comité scientifique de l'Association d'Economie Sociale

Philippe ABECASSIS (Université Sorbonne Paris Nord)

Philippe BATIFOULIER (Université Sorbonne Paris Nord)

Samia BENALLAH (Université de Reims Champagne-Ardenne)

Jérôme BLANC (SciencesPo Lyon)

Hervé BLANCHARD (Université de Perpignan Via Domitia), Président de l'AÉS

Mireille BRUYERE (Université Toulouse 2)

Nathalie COUTINET (Université Sorbonne Paris Nord)

Jean-Paul DOMIN (Université de Reims Champagne-Ardenne), Trésorier de l'AÉS

Anne FRETET (Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis)

Maryse GADREAU (Université de Bourgogne)

Stéphanie LAGUERODIE (Université Paris-I Panthéon-Sorbonne)

Bruno LAMOTTE (Université Grenoble Alpes),

Guillemette DE LARQUIER (Université de Lille)

François LEGENDRE (Université Paris-Est Créteil), Secrétaire de l'AÉS

Stéphane LONGUET (Université de Picardie Jules Verne)

Michel MARIC (Université de Reims Champagne-Ardenne)

Francesca PETRELLA (Aix-Marseille Université)

Delphine REMILLON (INED)

Nadine RICHEZ-BATTESTI (Aix-Marseille Université)

Géraldine RIEUCAU (Université de Picardie Jules Verne)

Comité d'organisation

Samia BENALLAH, Jean-Paul DOMIN, Florence GALLOIS, Jean GROSBELLET, Julien PERNIN, Camille RETSIN, Adèle SEBERT, Maxime THORIGNY, Noura ZAGHMOURI.

Contact

Le blog de l'AÉS : <https://ecosociale.hypotheses.org/>

Le site de l'AÉS est à l'adresse : <http://association-economie-sociale.fr/>

Courriel du comité d'organisation : aes2025@univ-reims.fr

Dans le cadre des 44^e Journées de
L'Association d'Économie Sociale

Économie sociale, Vieillesse et Vieillissements

Université de Reims Champagne-Ardenne

Laboratoire CRIEG-REGARDS

Jeudi 11 et Vendredi 12 septembre 2025

Prix Jacques Tymen de L'Association d'Économie Sociale
--

L'Association d'Économie Sociale décernera lors de ses Journées les 11 et 12 septembre 2025 à Châlons-en-Champagne **le prix Jacques Tymen**.

Ce prix récompensera les meilleurs travaux universitaires individuels (une thèse et un mémoire de M2), non encore publiés, soutenus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} mars 2025, de jeunes chercheuses et chercheurs œuvrant dans le champ de l'économie sociale (emploi, revenus, travail, protection sociale, santé, éducation et formation, culture, logement, famille, pauvreté...) et/ou de l'économie sociale et solidaire.

Il sera attribué par le conseil scientifique de l'AÉS après examen des travaux de recherche et des rapports préexistants sur les dossiers présentés.

Les candidatures doivent comprendre le volume de mémoire (pour le prix de mémoire) ; le volume de thèse ainsi que le rapport de soutenance et le résumé (pour le prix de thèse).

Un prix de 1 500 € récompensera une thèse ou un travail équivalent
--

Un prix de 700 € récompensera un mémoire de M2 ou un travail équivalent

Les candidatures être transmises par courrier électronique à l'adresse du colloque :
aes2025@univ-reims.fr

La date limite de réception des travaux est fixée au Lundi 19 mai 2025. La remise du Prix aura lieu lors des Journées de l'AES 11 septembre 2025.

Dans le cadre des 44^e Journées de
L'Association d'Économie Sociale

Économie sociale, Vieillesse et Vieillissements

Université de Reims Champagne-Ardenne

Laboratoire CRIEG-REGARDS

Jeudi 11 et Vendredi 12 septembre 2025

Prix Michèle Fardeau de L'Association d'Économie Sociale
--

L'Association d'Économie Sociale décernera lors de ses Journées les 11 et 12 septembre 2025 à Châlons-en-Champagne **le prix Michèle Fardeau**.

Ce prix a pour objectif de distinguer l'implication dans son activité d'enseignement d'un.e jeune enseignant.e-chercheur.e dans le domaine de l'économie sociale (emploi, revenus, travail, protection sociale, santé, éducation et formation, culture, logement, famille, pauvreté...) et/ou de l'économie sociale et solidaire.

Cette personne doit être titulaire depuis au moins trois ans révolus et jusqu'à moins de dix ans au moment de l'envoi du dossier.

Le Prix est attribué par le conseil scientifique de l'AÉS après examen des rapports sur les dossiers présentés. Le jury examine des candidatures où est mise en évidence la qualité de l'enseignement dont une part significative porte sur des matières liées à l'économie sociale et/ou l'économie sociale et solidaire. Le jury sera ainsi particulièrement attentif à l'originalité des dispositifs pédagogiques soulignant la richesse des travaux menés dans le champ de l'économie sociale et/ou de l'économie sociale et solidaire et la pluralité de ses approches. Le jury valorise aussi l'implication de l'enseignant ou l'enseignante dans une dynamique collective en lien avec l'économie sociale et/ou l'économie sociale et solidaire dont il ou elle fait bénéficier son enseignement (lien avec des terrains d'études, mémoires-projets etc...).

La candidature présente un bilan d'activité incluant un CV, une note d'une à deux pages présentant son activité scientifique et son projet d'enseignement ainsi qu'une publication choisie pour son caractère remarquable (livre, chapitre, d'ouvrage, article).

<i>Un prix de 1 500 € récompensera le ou la lauréat.e</i>

Les dossiers doivent être adressés par courrier électronique à l'adresse aes2025@univ-reims.fr

La date limite de réception des travaux est fixée au Lundi 19 mai 2025. La remise du Prix aura lieu lors des Journées de l'AÉS, le 11 septembre 2025.